

Contrat Local d'Éducation Artistique

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique nouvelle génération
CLEA + ,

Appel à candidatures en direction des journalistes
pour une résidence-mission d'éducation aux médias, à l'image et à
l'information

**DU 16 AU 20 NOVEMBRE 2026,
ET DU 1 FEVRIER AU 29 MAI 2027**



*Le CLEA + nouvelle génération est porté par la communauté d'agglomération Cœur de Flandre aggro,
en partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'Académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,
et le conseil départemental du Nord.*

La culture est une des composantes majeures de la dynamique territoriale. Elle contribue à renforcer l'image positive et à accompagner le développement du territoire. C'est dans cette dimension territoriale qu'elle joue un rôle clé en matière de cohésion sociale, de l'épanouissement de chacun, du lien social et d'attractivité de la communauté d'agglomération Cœur de Flandre.

À l'issue d'une concertation collective à l'échelle du territoire, Cœur de Flandre aggro a officialisé en 2022 son projet artistique et culturel, qui s'étendra jusqu'en 2026. Celui-ci s'articule autour de trois grands axes :

- « LIBERTE » : faire exister et faire rayonner le territoire à travers la culture et le patrimoine
- « EGALITE » : favoriser l'accès aux savoirs, à la culture, à l'art, à la création, à l'information
- « FRATERNITE » : faciliter la cohésion et le dynamisme de l'écosystème culturel

Ces orientations tracent les perspectives des actions culturelles communautaires qui favorisent le développement et la vitalité culturelle de notre territoire, en promouvant une coexistence harmonieuse autour d'une culture partagée. Cela se traduit par un réseau cohérent et équitable, un décroisement des pratiques, une volonté de mutualisation des compétences et ressources, et une offre de qualité accessible à tous.

L'ensemble du projet artistique et culturel de Cœur de Flandre aggro est à retrouver sur :
www.ca-coeurdeflandre.fr



I. Le territoire d'action et les partenaires locaux

À propos de Cœur de Flandre agglo

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, Cœur de Flandre agglo, née le 1er janvier 2024, est situé aux carrefours des pôles du Dunkerquois, de l'Audomarois, de la métropole Lilloise et de la Belgique.

Organisée autour des pôles urbains d'Hazebrouck, d'une part, de Bailleul et de Nieppe, d'autre part, Cœur de Flandre agglo est composée de 50 communes et de 104 198 habitants sur un territoire principalement rural.

Son action se caractérise par trois grandes priorités :

1. Un territoire au service de ses habitants, avec des services au quotidien liés notamment à la petite enfance, à l'action sociale, à la jeunesse ;
2. Un territoire vibrant d'émotions, qui reçoit de grandes manifestations sportives et culturelles, parmi lesquelles le Tour de France et le festival Artpenteurs, qui allie Art et Nature.
3. Un territoire d'avenir, avec un projet tourné vers les mobilités douces et le consommateur local.

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d'agglomération, le lien suivant vous dirige sur son site Internet dédié :

www.ca-coeurdeflandre.fr

Cœur de Flandre agglo et ses partenaires

Le territoire est traversé par 4 circonscriptions scolaires : Armentières, Bailleul, Hazebrouck et Wormhout.

L'enseignement public :

- 71 écoles maternelles et primaires,
- 6 collèges,
- 1 lycée d'enseignement général et technologique à Hazebrouck.

L'enseignement privé :

- 23 écoles maternelles et primaires,
- 5 collèges,
- 1 lycée professionnel à Bailleul,
- 1 lycée d'enseignement agricole à Hazebrouck.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.



Dans le cadre du CLEA qui se décline « tout au long de la vie » sont également concernées les 17 maisons de retraite (EHPAD) et foyers logement d'Arnèke, Bailleul, Boeschèpe, Cassel, Godewaersvelde, Hazebrouck, Méteren, Morbecque, Nieppe, Steenbecque, Steenvoorde, Steenwerck et Vieux-Berquin.

Enfin, il est important de prendre appui sur les structures culturelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

Ces structures sont, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Un réseau de médiathèques « l'ESCAPADE » composés de 33 médiathèques et 12 points livres
www.mediathequesenflandre.fr
- MUZEA, le réseau des musées de Flandre composé de 21 musées
www.muzea.fr
- Les écoles de musique et les écoles d'arts
- Malraux Spectacles / Scène(s) de Territoire / Hazebrouck
<https://www.malraux-spectacles.com/>
- Et les équipements phares du territoire : la Villa Marguerite Yourcenar, résidence d'écriture au Mont Noir ; le conservatoire botanique national de Bailleul ; les cinémas de Bailleul, Hazebrouck...

II. Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et, au-delà, des familles de son territoire, et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, Cœur de Flandre aggro, la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Nord) se sont engagés dans un contrat local d'éducation artistique nouvelle génération.

C'est dans ce cadre que les partenaires précités ont souhaité s'appuyer, en particulier, sur des présences d'artistes invités à venir résider sur le territoire et à expérimenter artistiquement et culturellement avec ses habitants, en mobilisant, en première ligne, les très nombreux professionnels qui au quotidien les accompagnent à un moment ou à un autre de leur vie. Mais aussi aux acteurs non forcément professionnels du monde associatif, toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.

Depuis 2024, Cœur de Flandre aggro a également obtenu le label « 100% EAC » venant ainsi renforcer l'engagement de la collectivité en faveur d'éducation culturelle et artistique.



Orientation des résidences 2026-2027

Appel à candidatures – 11^e saison du CLEA 2026/2027

Le CLEA lance son appel à projets pour la prochaine saison. Le jury sélectionnera des artistes issus de toutes les disciplines afin de les associer à plusieurs résidences-missions thématiques :

- *Résidence-mission « Patrimoine vivant : fêtes et traditions en Cœur de Flandre ».*

Cette résidence propose à un artiste ou une compagnie de plonger, pendant quatre mois, au cœur du patrimoine, des fêtes et des traditions populaires du Cœur de Flandre. Chaque action devra se concevoir comme un véritable faire-ensemble, cultivant la convivialité et la solidarité entre les habitants, les visiteurs et l'ensemble des partenaires.

- *Résidence-mission « Artistes de toutes disciplines »*

Pour cette résidence, les artistes ou compagnies témoignant d'une approche pluridisciplinaire seront privilégiés. Il s'agira dans ce cadre d'explorer, expérimenter et croiser leurs disciplines afin de proposer des actions qui dialoguent avec le territoire, ses habitants et ses partenaires.

- *Résidence-mission « Petite enfance »*

Spécialement orientée vers les professionnels engagés auprès des tout-petits.

- **Résidence d'éducation aux médias, à l'image et à la liberté d'expression**

Pour la cinquième année consécutive, Cœur de Flandre Agglo et ses partenaires enrichissent le dispositif par une résidence confiée à un journaliste professionnel en immersion sur tout le territoire. Les modalités de cette mission sont détaillées dans le présent appel.

Missions proposées au journaliste résident

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, Cœur de Flandre agglo souhaite inviter pour l'année scolaire 2026-2027 un journaliste professionnel dans le respect de son indépendance.

Ceci afin :

- De fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité d'un public diversifié (de la maternelle aux seniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, aux détenus, etc) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;
- D'accompagner, sur une durée de quatre mois, environ 20 équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement, de l'éducatif et de la culture (professeurs, conseillers pédagogiques, éducateurs, animateurs, chargées de développement culturels...) dans la production et la coproduction de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures ;
- De prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les



objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes citées ;

- D'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de questionner sa propre démarche de journaliste ;
- De venir résider, accompagné, si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc. ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers ;
- De renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire.

De façon plus précise, la résidence-mission :

1. **Aura pour objectif :**

- De faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- De sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
- De donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
- D'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale ;
- De faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.

2. **Proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives** en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :

- Des actions de formation à destination des acteurs éducatifs. Ce volet constitue l'axe premier de la résidence dans la mesure où il est le plus susceptible d'inciter les professionnels à s'engager activement dans une dynamique collective autour de l'éducation aux médias et à en faire bénéficier leurs publics ;
- Des actions éducatives en direction des publics et de l'intergénérationnel ;
- La diffusion des productions du ou de la journaliste invitée.

Il est par ailleurs, précisé au journaliste candidat que Cœur de Flandre aggro mène l'action conjointement en lien avec le réseau de bibliothèques « **L'escapade** » constitué de 45 structures (33 médiathèques et 12 points-livres).

Des croisements entre le journaliste résident et ce réseau seront encouragés.

III. Conditions :



Les contributions respectives de la communauté d'agglomération Cœur de Flandre et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution du journaliste.

La période de résidence, à proprement parler, est prévue **du 16 au 20 novembre 2026 pour la période d'immersion, et du 1^{er} février au 29 mai 2027, pour la résidence-mission**. Il s'agit d'une résidence de **quatre mois pleins, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours)** sont à répartir sur la période de résidence.

L'allocation forfaitaire de résidence pour le journaliste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut du journaliste et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes d'actions,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions journalistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Frais annexes

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge : Concrètement un logement sur le territoire est mis à disposition du journaliste, et **deux voyages aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence** (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge : **pour la semaine d'immersion et la période de résidence**. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence, les frais de déplacements sur le territoire pendant la résidence ainsi que les repas sont à la charge du journaliste.

La semaine d'immersion et de découverte est proposée en amont du démarrage des résidences à proprement parler, afin que les artistes et le journaliste retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence mission et rencontrer les opérateurs culturels afin d'envisager le plus en amont possible les temps de diffusion.



Un temps de rencontre préalable avec les équipes pédagogiques est prévu lors de cette semaine. Les artistes et le journaliste sont invités dans ce cadre à participer à **une 27ème heure artistique** : animation pédagogique destinée aux enseignants (1er et 2nd degré) mais également aux professionnels du champ culturel, social, médico-social, etc.

La prise en charge recouvre la **rémunération de 110 euros TTC pour la semaine (par artiste) et le voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence** (mentionné précédemment).

Chaque activité organisée en collaboration avec un journaliste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du journaliste résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Transition écologique

Pour s'engager vers une transition écologique globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques.

Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes et les journalistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage,
- La valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone
- De leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.



IV. Pour faire acte de candidature

Chaque journaliste intéressé par cette offre est invité avant toute chose, à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel, ceci afin de pouvoir **faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.**

La candidature se fait uniquement via le formulaire sur notre site internet :

<https://demarches.ca-coeurdeflandre.fr/candidature-clea>

1. Compléter le formulaire en ligne

2. Joindre les pièces suivantes :

> une lettre de motivation et d'intention :

Faisant état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courrier gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées,

> un curriculum vitae

> un dossier artistique présentant un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du candidat

> Un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur

Calendrier de l'appel à candidature :

Date limite de candidature : 15 mars 2026, 23h59
Audition des candidats présélectionnés : 7 avril 2026

Annonce des candidatures retenues : fin avril 2026

Semaine d'immersion sur le territoire : du 16 au 20 novembre 2026

Résidence-mission : du 1^{er} février au 29 mai 2027

Pour toute demande ou renseignements complémentaires :

Lorène LOVINY VANDEWYNCKEL, coordinatrice CLEA – Cœur de Flandre aggro,

clea@ca-coeurdeflandre.fr

Tél. 03.74.54.00.62./ 07.70.06.85.43



ANNEXE 1
FICHE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU PROJET

Structure porteuse de la candidature :

_____ (à renseigner le cas échéant)

Nom, prénom du journaliste :

Adresse :

Téléphone portable : _____ Mail : _____

Statut du journaliste : _____

Média(s) concerné(s) : _____

Quelles motivations guident votre engagement en faveur d'une démarche d'éducation aux médias ?

Pourquoi choisir de déposer une candidature sur le CLEA en Cœur de Flandre ?



S'agissant d'un CLEA tout au long de la vie, comment envisagez-vous d'aborder les différents publics ?

Quel est le projet qui vous tient à cœur à mettre en place durant la résidence ?

